



## Contrat de 39h au lieu de 35h

-----  
Par jadex

Bonjour,  
Mon contrat est de 35h or toutes les semaines je fais du 39h. Mon employeur me monétise mes RTT. Puis-je refuser de faire ces heures supplémentaires ? Si non, puis-je refuser de monétiser mes RTT et poser mes jours ?  
Bonne journée.

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous ne pouvez pas refuser de faire des heures supplémentaires et la rémunération des heures supplémentaires peut être remplacées par une repos compensateur si l'employeur le décide .

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2391]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2391[/url]

-----  
Par Heniri

Hello !

Jadex vous parlez de vos RTT... votre entreprise les pratique-t-elle pour tout le monde ? Une convention ou votre contrat de travail les évoquent-ils ? Quand une entreprise pratique les RTT les heures de travail dépassant les 35h hebdomadaires ne sont pas des "heures supplémentaires".

A+